

C'est en octobre seulement, quand déjà les proscrits étaient à bord depuis des semaines, que les premiers bateaux firent voile vers les colonies. Jusqu'au printemps de 1756, la mer fut sillonnée de navires débordant de malheureux qu'ils allèrent jeter sur les plages de l'Atlantique. Et ici commence le deuxième acte interminable du sombre drame : l'exil des Acadiens sur des côtes inhospitalières, leur éparpillement dans les milieux les plus fanatiques, les plus fermés à tout sentiment de pitié, les plus âpres, les plus durs qu'il fût possible d'imaginer. Dante a parlé de l'exil en homme qui en avait senti la morsure : « Tu laisseras tout ce qui t'est le plus cher, mais ce n'est là que le premier trait que lance l'arc de l'exil. Tu éprouveras combien est amer le pain de l'étranger, et quel dur chemin c'est de gravir et descendre l'escalier d'autrui ».¹ Ces vers font écho à ce que l'esprit de Dieu avait inspiré au prophète : « là où on est reçu comme étranger, est-il écrit au livre de l'Ecclesiastique, on n'ose pas ouvrir la bouche. Mon fils, puisses-tu ne pas mener une vie de mendiant ! Mieux vaut mourir que de mendier. Quand un homme en est réduit à regarder vers la table d'un autre, sa vie ne saurait compter pour une vie. C'est une triste vie que d'aller de maison en maison ». Toutes ces humiliations, toutes ces tristesses pires que la mort, vont être désormais le lot de ces paysans autrefois très à l'aise, qui vivaient heureux et paisibles sur les domaines que leurs pères avaient défrichés, et où ils trouvaient, dans un labeur consciencieux, le contentement de l'esprit, et les biens nécessaires à leur subsistance. Et que de cruautés de tout ordre vont venir s'ajouter à leurs premiers malheurs, pour alourdir leur existence errante ! Ces sans-patrie vont être pris dans un enchaînement d'infortunes qui aura quelque chose d'inextricable. Des avalanches de maux vont achever de broyer leur âme et leur corps. Et d'abord, ils n'étaient pas attendus là où on les a envoyés. Lawrence s'était bien gardé de prévenir les gouverneurs des provinces de l'arrivée de ces parias. La moindre convenance

¹ Par XVII, 55-60.

² Eccli. ch. XXIX et ch. XL.